

Contrat De réservation 2012

A retourner à Sarl SOGEO "Mas des Lavandes" - Rte de Valras-Plage - 34410 SERIGNAN - France

Ma réservation

Nom :

Adresse :

C.P : Ville :

Pays :

Tél :

Email :

Je souhaite réserver un hébergement pour la période du au 2012

arrivée samedi dimanche

Nom	Prénom	Date de naissance

La réservation sera annulée si les noms des inscrits ne correspondent pas à l'arrivée.

Avec un chien : race

SPÉCIAL BÉBÉ

(dans la limite des stocks disponibles)

Pour le confort de votre bébé, désirez-vous réserver

Lit bébé Kit bébé complet

Chaise haute Baignoire bébé

Cadre réservé à la Direction :

Mon Hébergement

Je souhaite réserver:

- Un Chalet PROVENCE (2 ch/5 pers)
 Un Mobil-Home MEDITERRANEE (2 ch/6 pers)
 Un Mobil-Home PREMIUM 2 (2 ch/6pers)
 Un Mobil-Home PREMIUM 3 (3 ch/6pers)

Afin d'assurer le meilleur accueil, merci de préciser quelques renseignements complémentaires.

Avez-vous déjà séjourné chez nous ?

Oui Non

Si non, comment avez-vous connu notre camping ?

Guide Lequel ?

Office de Tourisme Lequel ?

Internet Origine à préciser

Bouche à oreilles

Autre, précisez

ACompte

Je reconnais avoir pris connaissance de vos conditions de réservation et verse par chèque ou mandat postal un acompte pour ma location.

Modes de paiement autorisés : Chèques, CB, Chèques vacances.

Acompte (30% de la location)	soit €
+ frais de réservation	soit 20 €
Sous total	soit €
Option assurance annulation	soit 18 €
TOTAL	soit €

Le

Signature :

CONDITIONS PARTICULIERES

Le contrat est nominatif et ne peut être cédé.

I - Descriptif des hébergements

1 - Nos chalets PROVENCE ont plus de 10 ans. Ils sont composés d'un séjour, d'une chambre double et d'une seconde chambre avec 3 lits simples.

2 - Nos mobil-homes MEDITERRANNEE ont plus de 10 ans. Ils sont composés d'une chambre double et d'une seconde chambre avec 2 lits simples ainsi que d'un convertible dans le séjour.

3 - Nos mobil-homes PREMIUM 2ch ont moins de 5 ans. Ils sont composés d'une chambre double, d'une seconde chambre avec 2 lits simples ainsi qu'un convertible dans le séjour.

4 - Nos mobil-homes PREMIUM 3ch ont moins de 5 ans. Ils sont composés d'un séjour, d'une chambre double et de deux chambres avec 2 lits simples.

5 - Tous nos hébergements sont composés d'une cuisine, d'une salle de bain (WC, douche, lavabo), ils sont tous équipés de cafetière électrique, four ou micro-onde, salon de jardin et 2 baignoires et ne peuvent accueillir que 6 personnes maximum (enfants et bébés compris).

Nos chalets PROVENCE ne peuvent accueillir que 5 personnes maximum (enfants et bébés compris).

II - Réservation, acompte et paiement

6 - Tout contrat de location non accompagné du versement représentant l'acompte et les frais de réservation sera caduc.

7 - Pour toute réservation, un acompte de 30% du séjour est demandé.

Le solde restant à régler minimum 30 jours avant votre arrivée.

8 - Il sera adressé une confirmation pour toute réservation. A présenter lors de votre arrivée.

III - Horaires/Arrivée retardée/Départ anticipé

9 - Arrivée de 16h à 20h/Départ de 8h à 11h. Dans le cas d'une arrivée retardée, la location restera disponible jusqu'au lendemain 12H. En l'absence de courrier, mail ou fax, la location redevient libre et l'acompte reste acquis par la direction.

10 - Dans le cas de départ anticipé, ils s'effectueront obligatoirement entre 9H et 19H en juillet-Août, et entre 9H et 12H et 14H et 18H en hors saison.

11 - Dans le cas d'arrivée retardée et/ou départ anticipé, le règlement correspondant à la période réservée sera exigible en totalité et aucun remboursement ni aucune déduction ne seront consentis.

IV - Annulation

12 - Pour toute annulation de contrat parvenue avant le 15 mai, il sera remboursé 70% de l'acompte versé. Les acomptes ne sont pas remboursables pour toute annulation parvenue après le 15 mai (cachet de la poste faisant foi), le solde sera dû à titre d'indemnité.

Cet article est à considérer dans le cas où l'assurance annulation n'est pas souscrite.

V - Assurance annulation

13 - Une assurance annulation facultative de 18€ vous garantit le remboursement de votre règlement, déduction faite, dans tous les cas, des frais de dossier de 46€ ainsi que des frais de réservation :

- Pour toute annulation parvenue par écrit un mois avant la date d'arrivée prévue au contrat.

- Pour toute annulation tardive justifiée parvenue par écrit RAR au plus tard 15 jours avant la date d'arrivée prévue au contrat.

VI - Cautions

14 - A l'arrivée, une caution de 300€ vous sera demandée pour tout type de location. Cette caution vous sera restituée lors de votre inventaire de départ après déduction des éventuels frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel détérioré ou manquant.

15 - A l'arrivée, une caution ménage de 70€ vous sera aussi demandée pour tout type de location. Cette caution vous sera restituée lors de la vérification du ménage par nos équipes durant l'inventaire de départ. Dans le cas où la location ne serait pas rendue dans l'état de propreté dans laquelle le camping vous l'a fournie, cette caution sera encaissée. Si vous ne désirez pas faire le ménage de départ, veuillez prévenir la réception dès votre arrivée. Nous vous facturerons ainsi un forfait ménage de 70€.

VII - Inventaires

16 - Entrée : Lors de votre arrivée, un inventaire de votre location vous sera fourni. Vous devrez le retourner rempli et signé dans les 48H suivant votre arrivée.

Sortie : Prendre rendez-vous pour votre inventaire de sortie à la réception.

Dans le cas d'un départ hors horaire et jours prévus à cet effet, la caution sera restituée par chèque bancaire ou virement bancaire (frais à la charge du client).

VIII - Bracelets

17 - Par mesure de sécurité, le port du bracelet de contrôle inviolable est obligatoire durant toute la durée du séjour. La perte d'un bracelet de contrôle fourni à votre arrivée sera facturée 18€.

IX - Visiteurs

18 - Les visiteurs sont admis à l'intérieur du terrain sous la responsabilité des locataires qui les reçoivent pendant les heures d'ouverture de la réception. Ils devront cependant laisser leur voiture à l'extérieur et s'acquitter de la redevance visiteur. Une pièce d'identité doit être présentée à la réception.

19 - Le client s'engage à faire respecter pour toutes les personnes occupant la location le règlement intérieur du camping.

20 - Aucun invité ne peut occuper votre logement sans l'autorisation de la direction du camping.

21 - La direction se réserve le droit d'expulser sans préavis ni remboursement toute personne qui manquerait de respect au règlement intérieur, toute personne qui provoquerait un désordre ou se rendrait coupable d'agression, toute personne qui donnerait de fausses informations sur les accompagnants du séjour.

X - Animaux

22 - Les chiens hormis ceux de 1ère catégorie sont acceptés avec un supplément sur présentation du carnet de vaccination à jour. Ils doivent être tatoués, tenus en laisse dans l'enceinte du camping et sortis de l'établissement pour leurs besoins sous peine de mise en fourrière. L'identification des chiens est obligatoire.

23 - Les chats sont interdits.

XI - Piscine

24 - Les shorts de bain sont strictement interdits dans la piscine.

XII - Règlement intérieur

25 - Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.

En cas de litige, les Tribunaux de Béziers sont seuls compétents



Route de Valras-Plage - 34410 SERIGNAN

Tél. : +33 (0)4 67 39 75 88

Fax : +33 (0)4 67 32 12 37

www.lemasdeslavandes.fr

info@lemasdeslavandes.fr

